

ARRETE MUNICIPAL n° 2026.67

Objet :
Réservation d'un espace public
Parvis de la plage

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.211-1, L.211-2, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.411-8 et L.325-1
- ◆ Considérant la demande de Mme DUPRAS, représentant l'équipe de France des Transplantés pour une animation sur le parvis de la plage le 08 mai 2026
- ◆ Considérant la nécessité de réserver un emplacement, afin d'assurer l'installation et la sécurité des personnes et des biens dans les meilleures conditions.

ARRÊTE

Article 1 :

Mme DUPRAS, représentante de l'équipe de France des transplantés, est autorisée à installer un barnum de 3mx3m sur le parvis de la plage municipale à Saint-Jorioz le temps d'une animation (information) et du départ de la course le **vendredi 08 mai 2026 de 14h30 à 16h00**

Article 2 :

Les véhicules accompagnant les coureurs sont également autorisés à stationner durant cette période sur l'un des parkings de la plage.

Article 3 :

Le demandeur veillera à maintenir les lieux dans leur état initial.

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la mairie de Saint-Jorioz dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz, (RESANA)
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Le demandeur : edfdestransplantes@gmail.com

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 17.04.2026

Le Maire
Michel BEAL

